Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

ZAC vs ZAN*, deux mondes inconciliables ?



A Cavaillon, deux logiques s'affrontent celle de la communauté d'agglomération qui souhaite créer de nouvelles zones d'activités pour soutenir l'activité économique et créer des emplois et de l'autre un collectif regroupant des associations qui s'opposent à la bétonisation et à l'artificialisation des terres agricoles. Deux visions du futur de l'économie et du monde de demain. Qui est dans le vrai ?

C'est l'idée que le développement économique est un facteur de progrès social

A écouter les arguments de chacune des parties elles ont en fait toutes les deux raison. Nous avons ainsi d'un côté, des élus qui souhaitent redonner à cette partie de la Provence un niveau d'activité et de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

richesse propre à faire reculer le chômage, à faire monter le niveau de vie et à avoir, in fine, d'avantage de moyens pour développer des politiques publiques ambitieuses. C'est l'idée que le développement économique est un facteur de progrès social. C'est ce modèle qui a prévalut depuis la révolution industrielle et surtout ces dernières décennies. On en voit cependant aujourd'hui les limites.

« C'est une folie que de réduire encore les surfaces agricoles »

De l'autre, nous avons des associations regroupant des citoyens très engagés qui considèrent que dans le contexte actuel c'est une folie que de réduire encore les surfaces agricoles. C'est au détriment de la biodiversité, de la perméabilisation des sols, mais aussi du recul des activités agricoles traditionnelles. Avec toutes les conséquences sociales induites. Par ailleurs, ces nouvelles activités développeront immanquablement les émissions de gaz à effet de serre et contribueront au réchauffement climatique. En effet, dans les entreprises pressenties à s'installer dans ces ZAC plusieurs font dans la logistique donc présence et mouvements de nombreux camions.



© Faubourg Promotion / GROUPE IDE

industrielle ou agricole, tel pourrait être au fond résumé la question pour la cité Cavare ? Toujours plus ou toujours mieux ? Tel est le dilemme. C'est une bonne chose que ce débat puisse exister et que les avis puissent s'exprimer et se confronter. C'est le simple jeu de la démocratie. On en a plus que besoin. En définitive ce qui se passe à Cavaillon est un peu au cœur du débat de notre société aujourd'hui. Quel

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

modèle de société voulons-nous ? Cependant il y a urgence à décider.

Lire également : “Foncier : quel avenir pour le Vaucluse en 2050?“

*
ZAC: Zone d’Aménagement Concerté
ZAN : Zéro Artificialisation Nette

Appel à projet pour le parc mixte de Saint Joseph au Thor



La SPL (Société publique locale) Territoire Vaucluse et la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse lancent un appel à projet à l’attention des investisseurs gestionnaires des programmes immobiliers sur le nouveau parc d’activité Saint Joseph au Thor.

Ecrit par le 9 novembre 2026

Il s’agit d’implanter un programme mixte principalement dédié à de l’hôtellerie, de la restauration et des activités annexes.

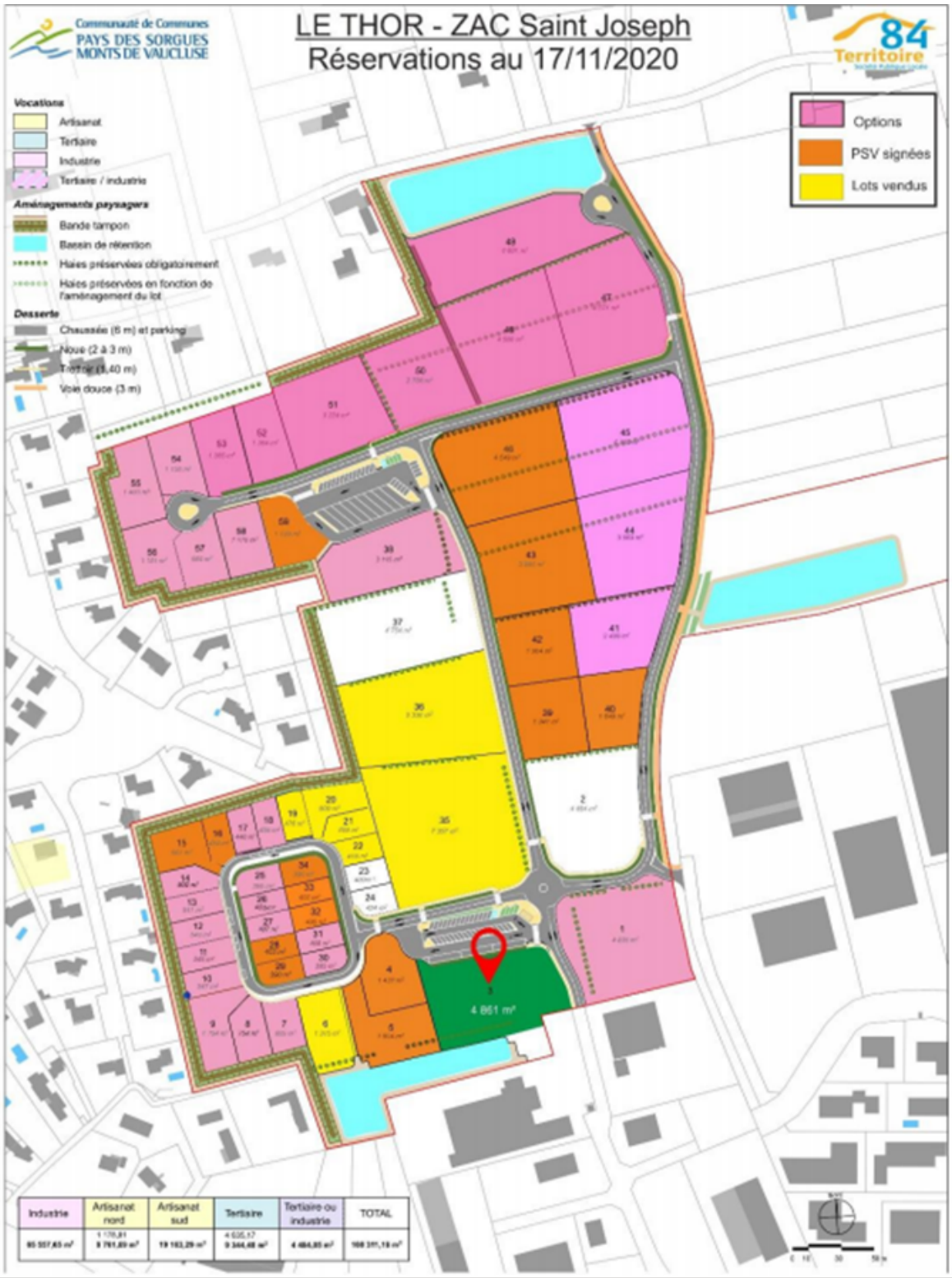
Idéalement situé sur la parcelle 3 à l’entrée du parc dans la zone tertiaire, les travaux de viabilité de 60 lots sont terminés et les premières constructions ont déjà débuté. Le parc permettra l’installation d’une soixantaine d’entreprises et de plusieurs centaines de nouveaux emplois.

Le parc d’activités Saint Joseph

D’une superficie d’environ 17 hectares, en prolongement de la zone d’activités de la Cigalière, le parc d’activités de Saint Joseph a pour vocation d’accueillir des entreprises tertiaires, artisanales et industrielles en complément des zones voisines (Saint Louis, la Croix de Tallet, les zones industrielles de la Grande Marine et de la Petite Marine). Labellisé ‘Parc+’, label mis en place par le Conseil régional de Paca (Provence-Alpes-Côte d’Azur), le parc est engagé dans des actions de qualité et de performance durable. Un schéma d’aménagement avec découpage a été conçu, toutefois, ces surfaces peuvent être découpées à la demande en fonction des besoins.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



La zone d'activités Saint Joseph s'étend sur 17 hectares

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

Un programme mixte

Le projet se positionne sur un terrain de 4 861 m² et permet une surface de 2 500 m² répartie sur trois niveaux. L'objectif est d'implanter un hôtel restaurant et annexes dans le programme 'Vallis Clausa'. Une configuration de l'hôtel sur trois niveaux est envisageable : RDC (rez-de-chaussée) – R+1 – R+2, avec un espace accueil, salon petit déjeuner soit au total 71 chambres. Sur deux niveaux : RDC et R+1 ou R+1 et R+2, avec un espace accueil, salon petit déjeuner soit au total 46 chambres.

Le porteur du projet peut se limiter uniquement au projet hôtelier qui peut être complété par une salle de réunion sur 250 m² en rez-de-chaussée du bâtiment et des terrasses extérieures. Autre possibilité : un espace restauration de 250 m² en terrasse en rez-de-chaussée et une salle de séminaires de 250 m². Le reliquat du programme pourrait être dédié à des espaces tertiaires. Chaque porteur de projet aura la latitude d'organiser et de définir son programme en fonction de son enseigne et de son modèle économique.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



70 places privatives sont prévues

En forme de L, le parc bénéficie d'un grand parking qui dessert l'ensemble du bâtiment par le sud. 70 places privatives positionnées en surfaces sont également prévues. Elles sont complétées par un parking public situé à proximité immédiate. Le bâtiment bénéficie d'une exposition solaire nord/sud et une résille vient envelopper le bâtiment pour protéger du soleil.

Les terrains sont vendus entièrement viabilisés. Le traitement des eaux pluviales est fait à l'échelle du parc et toutes les autorisations administratives ont été obtenues dans le cadre du de la réalisation de la ZAC (Zone d'activité commerciale). À ce jour le taux de commercialisation atteint 90 %.

Le prix

Le terrain est vendu totalement viabilisé au prix de 150 € HT/m² de terrain soit 729 150€ HT, avec la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

possibilité de construire 2 500 m² de surface de plancher. Le permis de construire sera déposé après avis favorable de l'architecte conseil. L'instruction est assurée par les services de la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Les candidats intéressés sont invités à se manifester avant 16 avril 2021 à 14h et à transmettre une plaquette de présentation de leur structure par courrier ou par mail à l'adresse suivante : dbiscarrat@citadis.fr. Pour plus de renseignements sur le parc d'activités : https://www.za-stjoseph.com/

Les parcs d'activités vauclusiens champions régionaux de l'environnement



7 parcs d'activité vauclusiens figurent parmi les 12 primés à l'occasion de la 3e édition du label Parc+ destiné à valoriser les démarches exemplaires d'aménagement, de gestion et d'animation durables des parcs de la région.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

L'Arbe (Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement) vient de dévoiler le palmarès de la 3e édition des labels Parc+. Cette récompense vise à mettre en avant les parcs d'activités conciliant « aménagement judicieux de leur territoire pour accueillir les entreprises et leurs salariés, lutte contre le gaspillage foncier, préservation et valorisation du paysage et de la qualité de vie locale, liens et dialogue entre les entreprises et leur territoire ainsi que le quotidien des salariés et des usagers ».

Pour cette édition, 6 parcs ont été labellisés : 3 au 'niveau 2' (le plus élevé), dont ceux d'Avignon Technopôle et du Technopôle aéronautique Pégase, situés dans la zone d'Agroparc. Le 3e se trouve à Arcs-sur-Argens. Trois autres parcs ont aussi obtenu le 'niveau 1' à Aubagne, Fréjus et Saint-Raphaël.

Qualité architecturale

La double candidature avignonnaise semble avoir séduit le jury par « la qualité architecturale de nombreux bâtiments d'Agroparc, réalisés grâce à des concours d'architecture. Les constructions sont accompagnées par un architecte conseil et un comité valide les permis avant le démarrage des travaux. »

La réglementation en faveur de la préservation des espaces verts donnant une large part à la nature (pourcentage de pleine terre, absence de clôture sur la partie Agroparc, incitation au remplacement de la pelouse par des plantes locales et économes en eau, gestion des espaces verts en zéro phyto, espaces non bâtis utilisés pour la gestion hydraulique du parc et pour le pâturage avec un bail avec un agriculteur) semble avoir été encore des éléments déterminants dans l'obtention du niveau 2.

Transformer en labellisation

Par ailleurs, 6 parcs ont également obtenu la reconnaissance 'Parc engagé'. Mis à part celui de La Roque d'Anthéron, 5 se situent en Vaucluse à Sablet (Camp Bernard), Cavaillon (les Hauts Banquets), Villes-sur-Auzon (Les Fontaynes), Les Taillades (Bel Air) et Mazan (le Piol).

« Nul doute que l'engagement de ces parcs se transformera en labellisation dans les années à venir, assure le jury de l'Arbe qui, là aussi, a tenu à souligner la qualité 'des aménagements paysagers, l'accessibilité réfléchie avec les dessertes de transports en commun, des cheminements doux reliant le parc d'activités au centre-village, la gestion des eaux pluviales en techniques alternatives, l'intégration paysagère de bassins de rétention, l'installation de panneaux photovoltaïques, la sensibilisation et la protection de la biodiversité…'

En Vaucluse, le parc d'activités de Perréal à Apt (en 2018) ainsi que celui du pôle d'activités d'Apt-Ouest (l'an dernier) avait déjà été distingués par l'Arbe.